L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 4 NOVEMBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSL.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance.......... $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance.......... $5

L'Abonné ne pourra cesser sa souscription sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

Paquebot de la Côte et de Lafourche.—Le bateau à vapeur neuf ELISKA, capt. J. G. Landry, commencera ses voyages réguliers à Baton-Rouge tous les Mercredi matin, en partant de la Nile-Orléans le mercredi à 10 heures du matin, et son retour il quittera Baton Rouge le vendredi à 10 heures [illegible]. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRAUD & LANDRY.
3 nov—1an

POUR LES ATTAKAPAS.—Le bateau à vapeur ARK, d'un faible tirant d'eau, capitaine Henri V. McCall, partira positivement par la voie de l'Atchafalaya, le mardi, 27 du courant, à cinq heures P. M., pour St Martinville, la Nouvelle Ibérie, le débarcadère de Provost, Franklin, Centreville, Pattersonville et s'arrêtera à tous les ports intermédiaires.
L'ARK a été frété par les propriétaires du bateau à vapeur Ste Marie, pour faire ce transport dans les eaux basses. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au pied de la rue Bienville ou à JOHN HALL, agent,
26 oct No 1 Front Levee.

POUR LA BALIZE.—Et toutes les habitations intermédiaires.—Le steamboat MUSIC, capt. T. Martin, reprendra ses voyages réguliers, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à 10 heures précises du matin, il sera de retour en ville tous les mercredis soir. Les passagers sont priés d'être à bord à l'heure du départ. Pour fret ou passage, s'adresser à A. LAROSE & Co. 2 oct

PAQUEBOT REGULIER partant le dimanche matin pour VICKSBURG ET NATCHEZ. Le vapeur MAGNOLIA, capitaine St Clair Thompson, partira pour les ports ci-dessus TOUS LES DIMANCHES à 10 heures précises et débarquera les passagers sur tous les points de la côte.
Les fonds des quais désirent se faire débarquer sur la côte basse, peuvent compter sur toute l'attention du capitaine Thompson. THEOQ. SHUTE agent
21 sept 41, Canal

Paquebot du Bayou Sara.—La BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, avant été entièrement réparé et arrangé dans un genre [illegible] ses voyages [illegible] dimanches [illegible]
vendredis.
[illegible]
P. A. CHAMPOMIER, Agent
11 oct 46 1/2, Vieille Levée, près [illegible]

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE, No. 62, Vieille Levée, près l'encoignure St. Louis. [illegible]
ROBERT MURPHY,
11 oct No 62, Vieille Levée.

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'Union. [illegible] MARY [illegible] J. W. STANTON & Co. [illegible] Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Ligne de Paquebots [illegible] GENEVA [illegible]
JAS. E. WOODRUFF, 60, Camp.

POUR NEW-YORK.—Ligne de paquebots [illegible] OSWEGO, capitaine Johnston [illegible]
JAMES E. WOODRUFF,
12 oct 60 Camp

POUR LA HAVANE. Le brick paquebot P. SOULE [illegible] capitaine A. Deveaux [illegible]
TROISGROS & LAMPRE.
3 nov 26, Vieille Levee

POUR LA HAVANE.—Le brick SALVADORA, capt. [illegible]
JOHN ALEXANDER,
28, Commune.

POUR RIO GRANDE.—Débarquant à Matamoros, Brazos et l'Embouchure—Le brick ORLEANS, capitaine Patterson [illegible]
JOHN ALEXANDER,
28, Commune.
[illegible]

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] LIVERPOOL, capitaine McLellan [illegible]
L. H. GALE,
4 nov 93, Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot [illegible] TAGLIONI, capitaine G. L. Rogers, [illegible] grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER,
4 nov 95, Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier [illegible] WALDRON, capitaine Cheever [illegible]
JENKINS & TIGLER,
4 nov 95, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire neuf et [illegible] R. D. SHEPHERD, capitaine Macy [illegible]
JENKINS & TIGLER, 95, Commune.
[illegible]

POUR MARSEILLE.—Le beau brick GLOBE, capitaine Hubert, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER,
4 nov 95, Commune

POUR MARSEILLE.—Le navire français de 1re classe MONTREDON, capitaine Taurel, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à AUG. MOLIER,
4 nov 90, St. Louis

POUR LIVERPOOL. Le navire MEDEMSEH, capitaine Bisson, partira sous peu. Il a [illegible] partie de son chargement engagée et [illegible] Pour fret de 200 balles coton ou pour passage, s'adresser à
2 nov L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier CLINTON, capt. Smith, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton, ou passage, s'adresser à
21 oct L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le beau navire de 1re classe NARRAGANSETT, capt. Destebecho, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à [illegible], partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton, ou passage, s'adresser au capitaine, ou à PIERRE POUTZ,
22 oct rue de la Douane

POUR LE HAVRE.—La barque NARRAGANSETT, capt. Destebecho, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à P. POUTZ, rue Douane, ou à L. H. GALE, 93, Commune.
22 oct

AUX NEGOCIANTS ET PLANTEURS.
LES soussignés, propriétaires de plusieurs goëlettes et bateaux à vapeur, offrent leurs services pour le transport de sucre, mélasses, &c.
Les négociants qui auraient des chaudières à sucre, des machines, des briques, du bois de charpente ou autres articles à faire parvenir sur les habitations, pourront effectuer avantageusement ces envois en s'adressant au No. 71, Vieille Levée.
Les embarcations des soussignés étant toutes très bonnes, les assurances pourront être effectuées à des primes [illegible]
Pour plus amples informations, s'adresser à
A. LAROSE & Co.
Successeurs de Jacques Larose,
15 oct 71, Vieille Levée

Le navire DIANA, du Havre, est en déchargement en face de la presse à coton d'Orléans. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée et de prendre leur permis d'ici à cinq jours.
27 oct L. H. GALE, 93 Commune

Le navire ALBANIA, de Boston, est en débarquement en face de la presse à coton d'Orléans. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront emmagasinées dans les magasins publics.
30 oct L. H. GALE,
93, Commune

A LOUER. Le bureau No. 14, Exchange Place, dernièrement occupé par Grymes & Claiborne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser à WYLIE & EGANA,
2 nov 52 Bienville

A LOUER.—Le magasin situé rue de Chartres, entre St Louis et Conti, autrefois occupé par MM. Dacourneau & Co. S'adresser à
19 oct—15 LEONCE ABAT. 96, Douane.

MAGASIN A LOUER au No. 30, rue Tchoupitoulas. S'adresser à R. CLANNON,
20 oct 46, Canal

A LOUER à dater du premier octobre, un grand magasin d'entrepôt situé rue Victoire, près du railroad. S'adresser à
25 sep WYLIE & EGANA, 52 Bienville

A LOUER.
Le magnifique magasin, peint et réparé à neuf, situé à l'encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Conti, dernièrement occupé par M. G. Thomas. L'emplacement est parfaitement connu et conviendrait on ne peut mieux à un marchand de nouveautés.
AUSSI—A bas prix, deux superbes magasins de dépôt, situés rue Conti, entre Remparts et Bourgogne. S'adresser à A. PILIE,
27 oct—12 75 rue Conti

A LOUER—Deux Magasins, situés rue du Canal, (Canal Street Row) près de la rue des Magasins, actuellement occupés par MM. Oakey & Hawkins et C. C. Lathrop & Co. On peut en prendre possession le 1er novembre 1846.
L. A. & W. BARBARIN,
8 sept No. 58, Chartres.

A LOUER—Pour le 1er octobre prochain.—Cette Maison [illegible] située à l'encoignure des [illegible]
D. LANATA,
21 sept 9 et 10, rue Jefferson.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 4 NOVEMBRE 1846.

AUTRE ARRIVAGE DU YUCATAN.—La goëlette mexicaine *Joaquina* est arrivée hier de Campêche et de la Laguna, avec un chargement de fruits, de bois de teinture et autres produits du pays. Il est probable que cette goëlette sera confisquée comme appartenant à un pays ennemi. Mais nous avons appris qu'il sera fait des représentations au gouvernement à Washington, pour la rémission de la saisie. Ces réclamations se basent sur les faits suivans:

Lorsque le Congrès du Yucatan a décidé de réannexer la province au Mexique, il était pénétré de l'assurance donnée par Santa-Anna que les difficultés entre le Mexique et les Etats-Unis étaient entièrement applanies, et que ce n'est que depuis quelques semaines que les habitans du Yucatan s'apperçoivent de la duplicité de Santa-Anna; qu'ils ont en conséquence rompu avec indignation toute connexion avec le Mexique, et se sont décidés à maintenir la souveraineté indépendante de leur pays. Les autorités ont à cet effet, lancé une proclamation peu de temps avant le départ de la Juanita. On dit que le capitaine de cette goëlette en a apporté une copie.

Une lettre particulière de Laguna dit que l'on s'attendait à voir tous les ports du Yucatan bloqués par l'escadre américaine.

DE RIO-GRANDE A MEXICO.—Depuis qu'il a quitté Matamoros, le général Taylor a déjà parcouru une distance de deux cent soixante-dix-neuf milles, savoir: de Matamoros à Reynosa, 50 milles; de Reynosa à Mier, 73 milles; de Mier à Seralvo, 60 milles; de Seralvo à Monterey, 94 milles. Il est probable que le premier point où le général concentrera ses forces sera Saltillo qui se trouve à environ 75 milles plus loin que Monterey.

Voici du reste la route qu'il faut parcourir pour aller de Matamoros à Mexico, telle que l'a tracée un intelligent voyageur qui a été prisonnier au Mexique:

De Matamoros à Saltillo,	354 milles.
De Saltillo au village de Buena-Vista,	10
Hacienda d'Aqua-Nueva,	15
" Encarnacion,	30
" San-Salvador,	30
" Salado,	15
Rancho d'Arenas,	15
Ville de San-Juan de Venegas,	25
de Cedral,	10
de Matahaula, (10,000 âmes)	12
	—172
Rancho Represedara,	25
Laguna Seca,	20
Village de Benado,	30
Hacienda de las Bocas,	30
" Penasco,	20
San-Luis de Potosi,	10
	—135
Hacienda de Pila,	15
" de Jaral,	30
" de Cubo,	30
Ville de Dolorès,	20
Ville de San-Mignel-Allende,	30
Hacienda de Santa-Rosa,	20
Queretaro, (40,000 âmes)	30
Hacienda de Colorado,	12
Ville de San-Juan-del-Rio,	12
Creek Soco,	28
Village de Tula,	30
Mexico,	30
	50
	—310

Il y a donc du Rio-Grande à Mexico environ } 971 milles.

THEATRE D'ORLEANS.

La "Compagnie-Finart" fait ce soir son début sur la scène d'Orléans, dans le *Diable Vert*, ballet en un acte, et dans *Pierrot*, pantomime comique en deux actes. Les diverses scènes de ces deux pièces sont entremêlées de danses qui auront un grand succès auprès des amateurs: on nous cite surtout un pas de deux et un Bolero dansé par Mme Anna Trabattoni et M. Finart. Le public saura d'ailleurs à quoi s'en tenir ce soir, et l'on nous assure qu'il mettra un grand empressement à se rendre à la représentation. Il aura raison, nous le croyons, et ne s'en repentira point.

☞ Nous trouvons dans le *Sun* de New-York un paragraphe qui fera plaisir à tous ceux qui pouvaient avoir conçu quelques craintes sur la position de l'armée du général TAYLOR:

"Nous sommes heureux, dit ce journal, d'apprendre par une correspondance particulière de Washington, que nos craintes sur la sécurité de l'armée du général Taylor étaient sans fondement. L'exécutif et le département de la guerre, prévoyant la position critique où pourrait se trouver le général, a pris depuis quelques mois les mesures nécessaires pour lui envoyer des renforts en tems utile. Comme ces mesures auront reçu sous huit ou dix jours leur accomplissement définitif, on pourra alors les faire connaître, sans que cela puisse être préjudiciable; cela aussi aura pour effet de calmer l'anxiété du public et de justifier les plans de l'administration."

GEORGIE.—Les dernières élections de cet Etat prouvent que la désaffection existe dans les rangs de la démocratie. La majorité locofoco ne s'est augmentée que dans un seul district, où l'absence des whigs qui sont à l'armée, explique et au delà cette augmentation. Dans le 1er. district, dans le 7e et dans le 8e, MM. King, Stephens et Toombs, whigs, ont été réélus par des majorités accrues de 366, 382 et 289 voix. Dans le 3e, M. Jones, whig, l'a emporté de 179 voix sur M. Towns, membre actuel du Congrès. Dans le 4e et le 6e district, les candidats locofocos Haralson et Cobb n'ont été réélus qu'en perdant l'un 105 voix, l'autre 708. Dans le 5e district, les whigs n'avaient point de candidat, et cependant M. Lumpkin a eu 3000 voix de moins qu'en 1844.

PENNSYLVANIE.—Le 21e district congressionnel de la Pennsylvanie a décidément élu locofoco, M. Thompson, ce qui fait que la délégation se compose de 16 whigs, 7 locofocos et 1 natif.

—Le vote donné dans cet Etat pour le Commissaire du Canal a été de 204,479 voix, Power, whig, en reçut 97963; Foster, locofoco, 89,064; Morton, natif, 15424; le candidat abolitioniste, 2028. La majorité de Power est donc de 8,899, malgré les voix qu'a dû lui enlever le candidat natif. C'est un assez beau résultat pour un jour de pluie et un vote peu considérable.

☞ On dirait que l'abus excessif que les journaux de New-York ont fait du *puff* et de la *réclame*, commence à les fatiguer; car voici que quelques-uns d'entre eux se mêlent déjà de faire de la critique consciencieuse et raisonnée. L'*Evening Miror* entre autres apporte maintenant dans ses appréciations artistiques une discrétion et un goût dont on finira par lui tenir compte: dans ce moment il relève avec une certaine vivacité le charlatanisme et les piètres manœuvres que Léopold de Meyer emploie pour soutenir et augmenter un succès qui n'a jamais été du meilleur aloi.

KENTUCKY.—Il est probable que la Législature de cet Etat élira l'honorable R. P. LETCHER, sénateur au Congrès, en remplacement de M. Morehead.

Chronique Locale.

1ère Cour de District.—Le juge Preston a rendu hier sa décision relativement à la demande de mise en liberté adressée à la cour par l'accusé Robert Mitchell. Ce dernier est prévenu d'avoir commis un meurtre le 24 du mois de mai dernier, dans la paroisse de Plaquemines. Il prétend que le recorder Génois, par l'ordre duquel il a été arrêté, n'ayant aucune juridiction en dehors de la ville de la Nile-Orleans, l'incarcération décrétée par ce magistrat doit être déclarée illégale. Le juge Preston a maintenu la légalité des actes du recorder et rejeté la demande du prévenu.

COUR SUPREME.—La première séance de ce tribunal, après les vacances d'été, a eu lieu lundi, conformément à la loi. Les quatre juges étaient présens. Plusieurs causes ont été fixées, celles des corporations politiques ayant comme d'ordinaire la préférence.

PUGILAT.—La police de la première municipalité a arrêté hier le nommé William Smith, accusé d'avoir, dans un combat à coups de poing, tellement maltraité son adversaire, que la vie de ce dernier est en danger.

Manuel Nernesa été arrêté hier par la police de la 2e municipalité sous l'inculpation d'avoir assailli, le 29 du mois dernier, M. Lawrence Gordon et de lui avoir enlevé $57 en argent. Le prévenu comparaîtra ce matin devant le recorder Baldwin.

VOL.—Le recorder a renvoyé hier pardevant la 1ère cour de district, après une rigoureuse investigation, la nommée Mary Johnson, f. d. c. l., qui est prévenue d'avoir soustrait $135 en monnaie d'or à la femme Julia Lyons, demeurant rue du Bassin.

Coups et Blessures.—Une plainte a été portée il y a quelques jours contre MM. Hilliard et Auguste Burtull, deux capitaines de navire, lesquels sont prévenus de s'être introduits chez M. William Davis et de lui avoir tiré un coup de pistolet à la main.—Les accusés comparaîtront samedi devant le recorder Baldwin.

CONSEIL DE LA 2de MUNICIPALITÉ.—Le Conseil de la 2de municipalité s'est réuni hier sous la présidence du recorder Baldwin. Il appert du rapport hebdomadaire du trésorier qu'il reste en caisse une somme de $3,079. 88, les dépenses de la semaine s'étant élevées à $3,944 07 qu'il a fallu déduire de $7,023 89, recettes totales depuis la dernière séance du Conseil.

Le secrétaire donne lecture d'une communication par laquelle l'avocat de la municipalité annonce au Conseil que la Banque de la Louisiane a obtenu jugement contre la 2e. municipalité pour le paiement de deux bons, l'un de $4000 et l'autre de $7,500; il annonce également que la municipalité a été condamnée par une décision de la 5me Cour de District à payer avec dépens à MM. Hobb et Hoge la somme de $150,000 réclamée indûment par ces derniers.

M. Peters présente une communication de l'ex-contrôleur de la trésorerie municipale, touchant la manière dont cet officier tenait ses livres, et demande l'insertion de ce document au procès-verbal de la séance.

MM. Peyrnolds et Davern combattent cette proposition avec véhémence; M. Frérot, au contraire, la [illegible] Elle est enfin adoptée à une majorité de [illegible] voix contre 4.

[illegible] l'insertion au journal [illegible] par laquelle M. Doan, l'ex-dépositaire de M. [illegible] à ses [illegible] de cette [illegible] contre lui.

Une invitation adressée au Conseil par un grand nombre d'Italiens, est acceptée à l'unanimité.

M. Reynolds présente, au nom de la majorité du comité de finances, un rapport sur la situation financière de la municipalité depuis l'année 1836 jusqu'au mois de mai dernier, époque où l'ancien trésorier, M. Doan, a été remplacé. Le principal objet de ce rapport semble être de prouver que M. Doan n'entendait rien à la tenue des livres. M. Peters présente verbalement le rapport de la minorité, et introduit une résolution en vertu de laquelle les deux comptables sont requis de faire un relevé des recettes et des dépenses pour l'année courante, et de le soumettre au Conseil dans le plus bref délai possible.—Les deux rapports et cette dernière résolution sont mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Duggan présente une résolution portant que les fonds de la municipalité seront retirés de la Banque de Cité et transférés à la Banque des Artisans. La prise en considération est différée jusqu'à la prochaine séance.—Le Conseil s'ajourne.

☞ L'honorable DANIEL WEBSTER devait le 23 du mois dernier, prendre la parole dans une assemblée des whigs de New-York.

UN CONCUSSIONNAIRE.—Richard Turner, teneur de livres de la banque des Artisans de Baltimore, a disparu, laissant un déficit de douze à quinze mille piastres, qu'il n'a pu opérer que par de fausses entrées et de prétendues balances fort ingénieusement disposées. Turner jouissait d'une confiance illimitée auprès des officiers de la banque. Une récompense de $1000 a été offerte pour son arrestation.

MARYLAND.—Le peuple de cet Etat s'est prononcé dans la question des sessions biennales de la Législature: il préfère ce mode à celui des sessions annuelles, et l'a déclaré par une majorité de 4655 voix.

NORFOLK.—Le 26 octobre, soixante dix ou quatre vingts nègres étaient réunis sur le débarcadère du nouveau ferry afin de s'embarquer à bord de la barque Phœnix qui se rend à la Nouvelle Orléans. Un grand nombre de leurs amis et connaissances les avaient accompagnés pour leur dire adieu; déjà tous les voyageurs étaient embarqués, lorsque le pont volant qui menait au bâtiment, s'écroula sous le poids de ceux qui s'y pressaient: quarante ou cinquante d'entre eux tombèrent dans le fleuve; tous furent sauvés, sauf une femme de couleur libre, nommée Priscilla.

BUENOS-AYRES ET MONTEVIDEO.—D'après une lettre de Montevidéo, datée des derniers jours d'aout, il paraît que la mission de M. Hood auprès de Rosas a complètement réussi. Voici en effet ce qu'on lit dans la lettre dont nous parlons:

"Le 1er août, le steamer *Devastation*, avant à bord M. Hood, jeta l'ancre près de notre port, et le 2 il débarqua à Bucco, sous pavillon parlementaire, et se rendit au quartier général d'Oribe (sans avoir communiqué avec la ville). Il lui soumit les bases d'un arrangement proposées par les gouvernemens français et anglais, et acceptées déjà par le gouverneur Rosas. Le 14, M. Hood revint au mouillage, et annonça à M. Ouseley et au baron Deffaudis qu'il avait eu auprès d'Oribe le même succès qu'auprès de Rosas, et qu'il venait leur rendre tous les documens dont il avait été chargé, leur laissant le soin d'obtenir l'approbation du gouvernement de Montevidéo. Il va sans dire que ce gouvernement accédera à toutes les propositions dont je joins ici copie.—M. Hood s'étant acquitté de sa mission retournera incessamment en Angleterre. D'après ce qui s'est passé, nous pouvons donc espérer prochainement une pacification générale: elle se fera tout au plus attendre une couple de mois. Remarquez le 5e article des bases de la négociation Cero, dans lequel se trouvent ces mots: 'tant que le gouvernement Argentin occupera les deux rives du Parana.' Vous verrez que les puissances qui interviennent, ont eu soin de se ménager un moyen de s'assurer du commerce des fleuves, dans le cas où le gouvernement Argentin viendrait à être dépossédé de la rive opposée, soit par une révolution, soit par quelqu'autre accident. Même en ce moment on assure positivement qu'une alliance a été conclue entre les provinces d'Entre-Rios et de Corrientes et le Paraguay: le traité même est rédigé, mais on n'en connaît point la teneur.

PROPOSITIONS ET BASES DE NEGOCIATIONS OFFERTES AU GOUVERNEUR ROSAS PAR LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

1o. Les gouvernemens de France et d'Angleterre, de concert avec le gouverneur Rosas, obtiendront une suspension des hostilités entre les troupes Occidentales de la ville de Montevideo, et celles de la campagne.

2o. L'amnistie une fois conclu, les deux plénipotentiaires exigeront du gouvernement le désarmement de tous les étrangers, tant à Montévideo que dans les diverses parties du territoire.

3o. Le gouverneur Rosas fera en même temps retirer de tous les points du territoire, les troupes Argentines.

4o. Immédiatement après l'exécution des deux précédens articles (c'est à dire le désarmement des étrangers et l'évacuation du territoire par les troupes), le blocus des ports de la république Argentine sera levé; l'île de Martin Garcia sera livrée au gouvernement Argentin, ainsi que tous les bâtimens de guerre et autant que faire se pourra, dans l'état où ils étaient quand ils ont été pris. Le pavillon argentin sera salué de vingt-et-un coups de canon, et les bâtimens marchands capturés seront réciproquement rendus à leurs propriétaires.

5o. La navigation de la rivière Parana sera considérée comme navigation intérieure, et sera soumise seulement aux lois de la république Argentine, aussi long-temps que celle-ci en occupera les deux rives.

6o. Il est reconnu et entendu que la république Argentine possède complètement et absolument tous les droits de paix et de guerre qui appartiennent à un Etat souverain; et bien que les circonstances aient obligé les deux puissances intervenantes à suspendre l'exercice des droits de guerre de cette république, il est admis que le principe en vertu duquel elles ont agi serait également applicable à l'Angleterre et à la France dans des circonstances semblables.

7o. Une élection aura lieu dans l'Etat Oriental, à l'effet de nommer un président de la république, conformément aux lois constitutionnelles du pays, sans compulsion d'aucune classe ou d'aucun parti. Le général Oribe s'engagera à se soumettre au résultat de cette élection.

8o. Une amnistie générale, réciproque et complète pour les personnes et les propriétés, reconnaissant les droits de tous les étrangers, et faisant justice à leurs réclamations fondées. Cette amnistie ne devra pas être un obstacle, dans le cas où quelques émigrants Argentins, résidant dans la Banda Oriental, donneraient au gouverneur Rosas de justes causes de plaintes ou compromettraient par leur conduite les bonnes résolutions des deux républiques; ils seront alors expulsés du territoire et envoyés dans l'un des ports étrangers qu'ils pourront désigner.

Si ces bases admises par le gouverneur Rosas et le général Oribe, sont rejetées par la République, les plénipotentiaires des deux puissances médiatrices déclareront que leurs gouvernemens respectifs retirent leur intervention.

Montevideo, 23 aout 1846.

On lit dans le *Franco-Américain* du 26 octobre:

Un brick de guerre Français à New-York.—Dans la baie de New-York, près du Castle-Garden, flotte le pavillon aux trois couleurs à bord d'un bâtiment dont la forme et la mâture élégante attirent l'œil des promeneurs de la Batterie. C'est le brick de guerre *Vigilant*, capt. Ledret, arrivé jeudi soir à New-York, de Saint-Pierre Miquelon (Terre-Neuve).—Le capt. Ledret est commandant du port de St-Pierre; un acte d'obligeance et d'humanité a seul déterminé sa venue dans notre port. Le brick suédois, la *Caroline*, parti de Stockholm pour New-York avec un chargement de fer, a subi, dans ces derniers temps, une tempête équinoxiale tellement violente, qu'il eut évidemment sombré, si des pêcheurs français n'étaient venus à son secours et n'avaient recueilli ses passagers. Grâce à eux, *la Caroline* a pu gagner le port de St-Pierre pour réparer ses graves avaries; le *Vigilant* transporte dans cette ville l'équipage et les passagers. Nous avons rencontré le capitaine Ledret; cet officier, remarquable par sa tenue digne et imposante, doit donner aux habitans de New-York une juste idée du personnel de la marine militaire française.

New-York.—Le 24 octobre au matin, on a trouvé flottant dans la rivière de l'Est le corps d'une belle jeune fille d'environ vingt ans; elle était grande, brune, de beaux yeux, et paraissait n'avoir séjourné que peu de temps dans l'eau. Son costume était assez simple, mais fort propre; elle avait un colier et des boucles d'oreilles; et dans sa poche on a trouvé quelque menue monnaie allemande ou suédoise. On n'avait pu encore constater l'identité de cette jeune fille et savoir si elle a été victime d'un crime ou d'un accident.

LE CATHOLICISME DANS L'OREGON.

Le territoire de l'Orégon, tant américain qu'anglais, est cette importante partie de l'Amérique septentrionale située au delà des *Montagnes Rocheuses*, entre le 42o et le 54o 40 parallèle. Il est borné au nord par les possessions anglaises, à l'est par les *Montagnes Rocheuses*, au sud par la Californie, et à l'Ouest par l'Océan Pacifique et les possessions russes. Il comprend une étendue de plus de 300 lieues du nord au sud, sur une largeur de près de 200 de l'est à l'ouest. La population de l'Orégon est de 200,000 âmes. Cet immense territoire vient d'être divisé, comme nous l'avons annoncé, en un siège métropolitain et sept évêchés. Des deux nouveaux évêques nommés par le Saint-Siège, l'un partagera avec Mgr. Blanchet, promu à la dignité d'archevêque de l'Orégon américain; l'autre aura sous sa juridiction l'Orégon anglais, les possessions anglaises et les possessions russes.

Le caractère des peuplades qui couvrent l'Orégon est loin d'être partout le même; les sauvages des bords de l'Océan, surtout du côté du nord, paraissent beaucoup plus farouches et plus barbares que ceux de l'intérieur. Les usages, les mœurs, le langage, les traits même du visage de ces peuples ne sont pas moins différens. On compte vingt-cinq idiomes très distincts. Voici ce qu'une correspondance fait connaître sur les mœurs des sauvages de l'intérieur de l'Orégon:

"Ces peuples sont généralement d'un caractère doux, aimables, officieux et sociables. Ils sont pourtant vindicatifs et superbes; ils sont intelligens et spirituels, mais un peu indolens; ils croient à l'immortalité de l'âme ou du moins à une autre vie, bonne ou mauvaise, selon qu'on le mérite; mais ils se font un paradis ou un enfer à leur manière; ce n'est guère autre chose qu'un lieu d'abondance ou de disette.—Avec notre nature dégradée, on peut dire que leurs mœurs sont plutôt pures que corrompues, pour des nations livrées aux seules ressources des lumières de la raison. Ils ont une idée assez distincte du bien et du mal. Plusieurs grands principes du droit naturel y sont reconnus.

"La raison et la conscience publiques désapprouvent et condamnent le vol, l'adultère, l'homicide et le mensonge. La polygamie elle-même y est plutôt tolérée qu'approuvée. Les polygames sont le plus souvent des chefs qui ne prennent plusieurs femmes que pour conserver la paix avec les nations voisines. La licence y est aussi moins grande, sous le rapport des mœurs, qu'on pourrait se l'imaginer. Quoique la décence et l'éducation demandassent bien davantage, cependant on n'y est point sans pudeur: on a soin de se couvrir; la réserve la plus absolue règne parmi les jeunes gens des deux sexes.

"Ce sont les parens qui règlent les unions et en déterminent les conditions. Les femmes s'achètent plutôt qu'elles ne se donnent en mariage. Dans les familles aisées, une épouse ne s'obtient pas sans qu'on donne en retour d'assez grands présens. Mais si la femme vient à mourir, l'époux ou ses parens ont le droit de réclamer et de reprendre ce qu'ils ont donné. Ce n'est pas à dire pourtant que les femmes y soient les esclaves ou les servantes de leurs maris, comme elles le sont parmi les sauvages du Canada: tout au contraire, un grand nombre ont elles-mêmes des esclaves à leur service. Si elles étaient maltraitées, elles pourraient se détruire ou se pendre, comme il est arrivé quelquefois.

"Or, cette mort violente est une infamie pour l'époux, et malheur à lui s'il n'apaise les parens de la défunte par de nouveaux présens! Ce sont les esclaves qui font presque toute la besogne; mais ils ne sont pas fort maltraités, excepté quand ils deviennent vieux et inutiles, car alors on va jusqu'à les laisser périr de misère et de faim. Outre ceux qui naissent dans l'esclavage, il en est encore plusieurs qui, ayant été libres autrefois, ne sont tombés dans cet avilissement que par l'infortune de la guerre; car les prisonniers de guerre, eussent-ils été eux-mêmes des chefs dans leur nation, deviennent des esclaves chez leurs vainqueurs. Le plus souvent, pourtant, ce sont les enfans des vaincus qui subissent ce triste sort.

"Les guerriers cherchent à surprendre et à tuer les parens, pour enlever les enfans et en faire des esclaves. Il paraît qu'on en vient à tout prix. C'est, pour ainsi dire, le premier bien-être des sauvages. On va même jusqu'à entreprendre des guerres pour s'en procurer. Il ne paraît pas que les blancs aient beaucoup à craindre d'eux maintenant, à moins que ce ne soit le long de l'Océan, du côté du nord, où, dit-on, la vie même n'est pas encore en sûreté. On prétend que les prisonniers y servent quelquefois de festin, et qu'il y a encore des tribus d'anthropophages.

"On ne trouve à peu près aucune trace de culte public parmi ces nations. Il y a bien quelques croyances; mais il n'y a rien pour l'action. Tout se réduit à certaines traditions visiblement fort dénaturées, et par conséquent très obscures. On croirait pourtant y reconnaître un indice de la tradition du déluge, et même quelque chose de la rédemption. Mais nous devons laisser à d'autres le soin d'éclaircir cette matière. Il y en a qui exercent le métier de jongleur; mais c'est presque uniquement à l'égard des malades, et afin de les guérir. On permet facilement, et avec empressement même, au jongleur de faire sa jonglerie; mais malheur au charlatan, si le malade vient à mourir! Ce sera lui qui en aura été la cause. Il aura fait *mauvaise médecine*. Si quelqu'un succombe à une maladie seulement un peu extraordinaire, il est rare qu'on ne l'attribue pas à quelque maléfice, et que le soupçon ne tombe sur quelqu'un."

Malgré les obstacles qui naissent de la diversité de mœurs et de langage, malgré l'intempérie du climat, l'éloignement des lieux, quelques hommes sont parvenus à changer la situation de ces peuplades infortunées, et déjà un grand nombre d'entre elles jouissent des bienfaits du catholicisme, qui leur a révélé les notions d'une saine morale à laquelle ils étaient tout à fait étrangers.

Cette heureuse situation est due au zèle de Mgr. Blanchet et de M. Demers, qui, aidés par le père Smet et quelques autres missionnaires, ont, depuis quelques années, porté la lumière dans ces contrées sauvages. M. Demers a pénétré dans la Nouvelle-Calédonie; il a pu donner aux sauvages des instructions traduites en leur langue; et on eût dit que ces malheureuses nations barbares avaient compris d'avance l'excellence du christianisme et les avantages des lumières de l'Evangile. Ils écoutaient avec avidité ses paroles et se rendaient à ses avis salutaires.

Mgr Blanchet et ses zèles coopérateurs ont parcouru, dans leurs voyages rapides, une immense étendue, et partout avec eux la lumière a pénétré. Les sauvages travaillent eux-mêmes à cette heureuse propagation; les mœurs s'améliorent, et les usages barbares qui rendaient ces contrées si malheureuses sont remplacés par les habitudes du bien-être et de la civilisation.

Plus de six mille païens sont devenus chrétiens en moins de six ans; quatorze chapelles et autant d'établissemens de missions sont devenus des centres précieux d'instruction et d'amélioration morale.

Partout où l'on construit un édifice religieux, les sauvages viennent se grouper autour de lui et demandent à être initiés aux croyances catholiques. Mais ils bâtissent eux-mêmes des cases où les pères, mêlés à leurs enfans, reçoivent l'instruction dont on les a privés, et ils s'organisent, les mœurs changent, et il est permis d'espérer que si les secours ne font pas défaut aux zèles propagateurs de ces sages doctrines, tous ces peuples seront bientôt civilisés et ouvriront leurs villes et leurs ports aux transactions commerciales et à l'industrie des autres nations.

ETUDES ET MŒURS DES ANIMAUX.—On lira avec plaisir les extraits suivans d'un rapport fait à l'Académie de Marseille par un homme qui a voué sa vie à l'étude de la zoologie, M. Barthelemy Lapommeraye, directeur du Musée d'histoire naturelle:

"Les animaux sont divisés en deux groupes bien distincts. Le premier comprend les animaux essentiellement carnassiers, les plus terribles, les plus fortes; au second, appartiennent les espèces de mœurs plus douces à divers degrés, dont la ligne extrême est occupée par des races purement inoffensives. Veut-on juger si l'antipathie est profondément enracinée chez les animaux: que l'on choisisse dans les deux catégories que je viens d'indiquer, non point des sujets avancés en âge, qui aient vécu dans l'état de liberté, mais bien des individus qu'il n'aient point encore goûté de la vie sauvage, qu'on mette ces animaux en présence: au premier aspect, ils se reconnaîtront, ils se seront devinés.

"J'avais reçus, il y a deux ans environ, pour notre muséum, un joli petit singe du Sénégal, vulgairement appelé singe rouge, qui figure dans les nomenclatures sous le nom de *guenon patus*. Je plaçai ce gracieux animal dans le jardin où il pouvait prendre ses ébats assez au loin, bien qu'il fût retenu au moyen d'une corde légère agrafée à sa ceinture.

"Peu de temps après, le commandant Laborel, notre compatriote, fit cadeau à notre établissement d'un chat-tigre, appelé chat *serval* par les naturalistes. Ce chat, lui aussi, fut attaché au pied d'un arbre, au moyen d'une petite chaine, à côté d'une cabane dans laquelle il pouvait s'abriter. Il était d'un caractère immanquablement doux, c'est-à-dire qu'il se laissait flatter par la main du premier venu, et qu'il répondait à ses caresses par de bons coups de griffes, de puis, par gentillesse, il s'élançait à hauteur d'homme, les pattes roidies, ses griffes en dehors, s'accrochant partout où il pouvait, à la face aux bras, et tout au moins aux vêtemens de la personne qu'il était pas prompte à l'éviter. Aussitôt qu'elle eut aperçu ce nouvel hôte, la petite guenon fit entendre de véritables lamentations. En deux sauts, elle atteignit l'entourchure d'un arbre, et du haut de cet observatoire, elle tirait à elle la corde bien gênante, dans ce moment surtout, qui la retenait captive.

"Ce ne fut qu'après plusieurs jours de pénibles angoisses qu'elle reprit confiance. Elle avait probablement remarqué que le *serval*, lui aussi, ne jouissait pas de la plénitude de sa liberté. A peu de distance du *serval*, quatre autruches étaient parquées. Grande avait été la frayeur chez ces oiseaux gigantesques, quand l'animal au pelage moucheté leur apparut. Les plumes se dressèrent sur le corps, les ailes et le cou furent portés haut, et les jambes lancèrent dans le vide bien des coups dirigés en avant avec une grande énergie musculaire.

"La bête féline, de son côté, les lorgnait de ses deux yeux étincelans. Ses narines bordées de noir se dilataient délicieusement en aspirant avec l'air ambiant les émanations parfumées d'un gibier dont les animaux de sa race ont l'habitude de se repaître. Dans son avide impatience, notre *serval* tirait impatiemment sur sa chaine dont la force m'avait paru suffisante. Ce trop de confiance me rendit témoin d'une scène intéressante dont je vais me faire le narrateur: C'était au mois de novembre. Le froid n'était point encore venu attrister nos campagnes, et le serval couchait à la belle étoile. Il était nuit close depuis longtemps et tout paraissait tranquille autour de notre paisible demeure. Les quatres autruches, dans leur parc, s'étaient abattues sur le sol pour se reposer.

"Tout à coup un effroyable craquement se fait entendre. Ce sont des planches brisées qui tombent avec fracas les unes sur les autres; puis on distingue le bruit de pas pressés et comme un vaste frôlement au milieu de nombreux arbustes. Ce bruit étrange se rapproche tour à tour de la partie habitée de notre muséum et va bientôt se perdre dans la profondeur du jardin. Un cliquetis de chaînes, à peine perceptible, arrive jusqu'à mon oreille, et dès lors tout m'est expliqué: le chat *serval* a rompu ses liens; les autruches épouvantées, attaquées peut-être, ont rompu leurs barrières; ce sont elles qui fuyent devant leur ennemi.

"J'avais deviné juste. Engagé dans ce conflit, j'aperçois d'abord confusément ce qui se passe, puis, aux premières lueurs projetées par une lanterne, j'avise sur le flanc de l'un de nos autruches notre chat-tigre qui s'y est pour ainsi dire greffé, car de ses dents aiguës il a saisi la partie supérieure de l'aile où ses griffes antérieures se sont implantées, tandis que celles de ses membres postérieures plongent dans les chairs du haut de la cuisse de ce pauvre animal.

"C'est en vain que l'autruche, au milieu de l'obscurité et dans l'aveuglement de sa course, se précipite dans un bassin et s'immerge dans la profondeur de ses eaux, le serval n'a point lâché prise. Par un effort vigoureux, l'autruche s'élance au dehors, reprend sa course, revient, retombe une fois encore dans le gouffre et franchit de nouveau la margelle du bassin; toujours même obstination, même acharnement de la part de l'assaillant. Je pus enfin le saisir vigoureusement au passage, le détacher avec violence, sans trop m'inquiéter de ses efforts et de sa rage: il fut reconstitué prisonnier avec plus de rigueur que jamais....

"Les léopards appellent la fascination à leur aide pour faire tomber sous leurs griffes des animaux d'une admirable prestesse, qui, sans ce rapport, ne seraient habiles à les défier.

"Voici une anecdote qui m'a été sérieusement racontée, et dont je ne veux portant point garantir l'authenticité: A bord d'un navire qui faisait route du Sénégal vers Marseille, se trouvait une guenon, de celles qu'on appelle le singe vert. C'est le grivet. Cet animal, libre de tout lien, complétement approvisé, jouissait du privilège d'arpenter le pont de tous les sens. Le capitaine savait sans doute la particularité dont je viens de parler, puisqu'il imagina l'expérience que voici:

"Le mousse fut affublé, à l'écart, d'une magnifique peau de léopard; puis, profitant d'un moment où le singe folâtrait sur une vergue dans le haut de la mâture, il s'achemina sur le pont et commença autour du mât principal les évolutions d'une bête féroce qui cherche fortune. Le petit lutin jouait son rôle admirablement, et de son mieux il imitait les rugissemens de l'animal dont il portait la fourrure. Aussitôt que le singe eut avisé le pseudo-léopard, après l'avoir bien considéré à vol d'oiseau, il se prit à trembler, glissant d'abord le long d'un cordage, puis se masquant de la toile qui pendait flasque contre le bois, dans un de ces momens de calme plat, assez fréquents dans les grandes mers, il cherchait à passer d'un à l'autre; mais son adversaire suivait chaque déplacement. Après de nombreuses tentatives inutiles, la guenon, à bout de ressources, démoralisée, éperdue, s'abattit immobile sur le pont, où sa chute fut accueillie par les éclats de rire homériques de tous les matelots."

—Une jalousie de mari a produit un acte de cruauté incroyable, que le *Journal de la Marne* raconte ainsi:

"Le nommé Félix Allard, ouvrier en porcelaine, revenu récemment de Paris, était, avec Augustine Collet, sa femme, au café de la paix, à Sézanne. Séparé d'elle par la largeur d'une table sur laquelle deux tasses avaient été servies, le regard furieux, il lui reproche, à voix basse, pour ne pas être entendu de quelques habitués, ses prétendus méfaits. Tout à coup il semble se calmer, s'adoucir, parle d'oubli, de pardon, et témoigne à celle à laquelle il venait de prodiguer l'insulte et l'outrage le désir de l'embrasser.—Elle résiste un instant, puis cède à de nouvelles instances.

"Allard se lève et se penche; elle, de son côté, se lève et s'incline; il lui saisit la tête à deux mains; leurs visages s'approchent et se touchent. Elle jette aussitôt un cri horrible et perçant; on s'empresse, on les sépare: Augustine était défigurée. Allard, la bouche ensanglantée, tenait entre ses dents les lambeaux du nez déchiré de sa femme. Un instant après, on cherche ces lambeaux, on ne les trouve pas: on lui demande ce qu'il en a fait: le cannibale les avait avalés! Cependant il est arrêté et conduit en prison; la justice informe, et l'instruction confirme l'exactitude des faits qui viennent d'être rapporté. Allard va rendre compte à la justice d'un acte de férocité dont les annales matrimoniales n'ont peut-être jamais jusqu'à présent fourni d'exemple, sinon en Amérique."

AU PUBLIC.

J'ai hésité jusqu'à ce jour à revenir sur ce qui s'est passé entre les *deux amis de M. Bayon* et moi. L'interprétation qu'ils ont donnée à la lettre que j'ai adressée à M. Bayon m'a tellement surpris que j'ai eu besoin de réfléchir longtemps à ma position avant de recommencer une polémique aussi désagréable.

Lorsque ces messieurs se sont présentés chez moi, ils ont, je le déclare hautement, surpris ma bonne foi, en me disant qu'une déclaration signée des témoins contredisait tout ce que j'avais avancé et que je croyais tenir de bonne source, comme je le crois encore. Je déclare donc maintenant que, puisqu'on a détourné le sens de mes paroles, la lettre écrite par moi à M. Bayon, doit être regardée comme non avenue, et que je soutiens que tout ce que j'ai avancé est l'exacte vérité. J'adjure les témoins de l'affaire en question de faire une déclaration publique et affirmée sur l'honneur que j'ai été induit en erreur, et je m'empresserai de reconnaître que j'ai eu tort, autrement rien maintenant ne pourra me faire changer d'opinion.
A. CHOPPIN.
Nouvelle-Orléans, 3 novembre 1846.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi soir, 3 novembre 1846.

COTON—Arrivé depuis le 30 dernier, de Louisiane et Mississipi 9,989 balles; Tennessee 4,719; Arkansas 1,736; Mobile 462: ensemble 16,026 balles. Expédié dans le même laps de temps pour le Havre, 1,856 balles; Baltimore 152: ensemble 2,008 balles; ce qui augmente le stock de 14,198 balles et laisse en mains, y compris tout ce qui se trouvait à bord de navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 86,063 balles.

ETAT DU COTON.

1846 Septembre 1er. Stock en mains....		6,349
Arrivé les trois derniers jours,.....	16,206	
Arrivé antérieurement..........	70,566	
		86,772
		93,121
Expédié les trois derniers jours,....	2,008	
Expédié antérieurement..........	94,650	
		96,658
		86,063

Dans notre revue de vendredi, nous avons laissé le marché avec une demande modérée et des prix bien soutenus. Samedi, la demande s'activa; les ventes s'élevèrent jusqu'à 6,000 balles, formant la plus forte journée d'opérations depuis la reprise des affaires. Les achats étaient pour l'Angleterre et la France. Hier, lundi, la demande a continué, 2,400 balles se sont vendues aux mêmes prix. Aujourd'hui, les ventes ont été de 1,500 balles, ce qui porte à 10,000 le chiffre total des opérations des trois derniers jours. Nous continuons nos cours.

Voici le détail des ventes:—150 balles à 10c, 100 @ 9 5/16, 143 @ 9 3/4, 57 @ 10 1/4, 154 @ 9 3/4, 105 @ 9 1/2, 100 @ 9 1/4, 140 @ 9, 120 @ 9, 50 @ 9 1/16, 900 @ —, 1,793 @ 9 1/2, 520 @ 9 3/4, 400 @ 10 1/4, 80 @ 10 1/4, 61 @ 9 3/4, 74 @ 9 7/16; 300 @ 10; 225 @ 10 et 10 1/4; 80 @ 9 3/4; 43 @ 9 3/4; 44 @ 10 1/4; 29 @ 9 1/2; 100 @ 9 3/4; 1,148 @ —; 750 @ —; 30 @ 9 1/2; 77 @ 9 1/4, 43 @ 9 3/4, 185 @ 10 1/4; 369 @ 9 3/4; 115 @ 9 1/4; 302 @ 9 1/4; 50 @ 9 1/16 cents la livre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

INFERIOR..................	00 @ —
ORDINARY..................	8 3/4 @ 8 3/4
MIDDLING..................	9 @ 9 1/4
GOOD MIDDLING..............	9 @ 9 1/4
MIDDLING FAIR..............	9 3/4 @ 10
FAIR......................	10 1/4 @ 10 1/2
FULLY FAIR................	10 3/4 @ 11
GOOD FAIR.................	11 @ 11 1/4
GOOD AND FINE.............	12 @ 00

TENNESSEE ET NORTH ALABAMA.
Average list.

GOOD.....................	00 @ 00
COMMON...................	00 @ 00
EXTREME PRICES...........	00 @ 00

TABAC—Il ne s'est rien fait d'important dans cet article, nous n'avons même aucune vente à signaler, dont le chiffre en vaille la peine. Les prix sont les mêmes: inférieur, 1 1/2 à 2c, ordinaire, 2 3/4 à 3 1/4c, fair, 3 1/2 à 3 3/4, beau, 4 1/4 à 4 3/4, choix, 5 à 5 3/4, capes de cigares de 2 1/2 à 10c, 9 6.

Arrivé depuis le 30 dernier, 70 boucauts. Expédié dans le même laps de tems, pour Alicante 755 boucauts. Stock en magasin et à bord de navires 5,865 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1846 Septembre 1—Stock en mains......		17,046
Arrivé les trois derniers jours.......	70	
Arrivé antérieurement.............	1,799	
		1,869
		18,915
Expédié les trois derniers jours......	755	
Expédié antérieurement.............	12,175	
		12,930
		5,985

SUCRE—La demande a été très active pendant les trois derniers jours; les ventes se sont élevées à environ 400 boucauts, à des prix variant de 5 3/4 @ 6 3/4c. la livre. Le marché est presque dépourvu.

SUCRE DE LA HAVANE—Rien ne se fait, les prix restent sans changement.

MELASSE—La demande continue très active; tout ce qui arrive est enlevé presque immédiatement, de 27 @ 28 cents le gallon. Il ne s'est encore fait sur plantation [illegible] vente de 15,000 gallons à 16 cents.

FARINE—Le marché n'éprouve aucune variation de [illegible] qu'une [illegible] ce serait un peu moins de fermeté cause par les forts arrivages. Il s'est vendu environ 6,000 barils, la plus grande partie à $5 50 le baril. Lots de choix, farine de St Louis pour boulangers, commandent de $5 62 1/2 @ $5 75.

GRAINS—Il s'est fait des affaires assez importantes en maïs, et les prix ont quelque peu fléchi. Environ 40,000 boisseaux se sont vendus pour exportation de 65 @ 70c le boisseau. Les arrivages sont très abondants. Avoine; une baisse a eu lieu, causée par l'augmentation du stock et nous avons appris que quelques ventes avaient eu lieu à 45 cents le boisseau. Froment, le marché en est dépourvu. Haricots, ils se vendent à $4 le baril.

PRODUITS DE L'OUEST—Le marché aux provisions n'a pas montré beaucoup d'activité depuis notre dernier rapport. Bœuf—L'absence de demande pour l'exportation, et la faiblesse du stock, ont arrêté les opérations sur le marché. Nous observons cependant que les détenteurs des petites parties qui sont en vente se tiennent très fermes, et une vente de 50 barils B. bœuf a été faite, il y a deux ou trois jours, à $5 le baril, ce qui est une hausse sur les cours précédents; nous cotons $12 50 @ $13 le baril, et $6 50 @ $7 en demi-barils; prime, $7 50 @ $8. B. bœuf $5. Porc—Le marché est toujours calme; cet état de choses est le résultat du manque de demande pour l'exportation. Les opérations de ces trois derniers jours s'élevent à 450 barils. Nous cotons: mess $9 87 1/2 @ $10; prime $8 @ $8 25; M. M. $9 50 le baril. Bacon—Il y a calme complet sur cet article, pendant ces trois derniers jours, les ventes ne se sont élevées qu'à 80 barriques, à des prix un peu plus faciles. Nous cotons: plats-côtés, 5 1/2, @ 5 1/2; épaules 3 1/4 @ 3 1/2; jambons 4 1/2 @ 5; jambons enveloppés et au sucre, 6 1/2 @ 9. Graisse—Nous n'avons eu connaissance que de très faibles transactions pour les besoins de notre ville, à nos anciens cours. Le Beurre de l'Ouest se vend 12 et 14 cents.

WHISKEY—Il se fait très peu de chose, le marché n'a du reste subi aucun changement quant aux prix, qui sont toujours de 20 @ 21 cents le gallon pour le rectifié.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Le marché est devenu calme, mais il n'y a pas de changement perceptible dans les prix.

CHANGE—Les taux ont baissé sur tous les points, et la tendance est encore vers la baisse. Nous cotons: Sterling 6 1/4 @ 7 pour cent de prime; France 5 37 1/2 @ 5 42 1/2, New-York, à 60 jours, 1 1/4 @ 2 pour cent d'escompte; à vue 1/4 pour cent d'escompte.

FRETS—Les cours ont encore baissé. Deux navires ont été pris pour Liverpool à 3/8; Havre 7/8.

FRETS.

COTON.....	Pour Liverpool......	3/8c......la livre
do	Pour Havre.........	7/8c @......la livre
do	Pour New-York......	3/8 @......la livre
do	Pour Boston........	3/8 @......la livre
TABAC..	Pour Cowes, &c......	45s 6d.
do	Pour Londres, direct...	40s 6d
do	Pour Hamb. et Brême..	40s 6d
do	Pour Liverpool......	40 @ —
do	Pour Havre..........	00 @ —
do	Pour New-York.......	$4 50 @ $5 00 pr bct.
do	Pour Boston.........	$4 50 @ $5 00 "
do	Pour Philadelphie....	$7 00 @ 00 00 "
SUCRE ET MELASSE	—Ports du Nord.	
do	De la côte..........	Point d'embarquement.
do	De la ville.........	$4 25 @ 0 00 par bcot.
BACON....	Pour New-York.......	$4 00 @ 0 00 par bcot.
do	Pour Boston.........	$4 00 @ 0 00 par bcot.
PORC......	Pour New-York.......	65 @ 70c..par baril.
do	Pour Boston.........	00c..........par baril
FARINE....	Pour New-York.......	55 @ 60c..par baril
do	Pour Boston.........	55 @ 60c..par baril
do	Pour l'Angleterre....	4s @ 6s 6d par baril
PLOMB...	Pour New-York.......	$3 @ — par ton.
do	Pour Boston.........	$3 @ 3 50 par ton
CHANVRE..	Pour New-York.......	$7 @ 8 50 par ton
do	Pour Boston.........	$7 @ 8 50 par ton

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.
Goel Palo Alto, Flanders, Rio Grande, capitaine
Goel Pearl, Smith, Port Lavaca. capitaine

ARRIVÉS.
Navire Statesman, Bergess, de Boston.
Barque Curtis, Outerbridge, de New York.
Brick Ellen Brown, Brown, de Thomaston.
Brick Monroe, Watts, de Thomaston.
Brick Thomas & Edward, Smalley, de Thomaston.
Brick Henry, Cole, de Port Lavaca.
Brick Long Island, Thorp, de New York.
Brick Consuela, Pepper, de Savannah.
Goel Joaquina, Martinez, de Campêche par Lagun.
Goel New Era, Lesan, de Pascagoula.
Goel Goodman, ———, de Mobile.
Steamers Tobacco Plant, Shaw, de St Louis.
Hannibal, Chenoweth, de St Louis.
Chancellor Bacon, St de Louis.
Medora, Miller, de Louisville.
Viola, Lampton, de Louisville.
Andrew Jackson, McClain, de Cincinnati.
Majestic, Ure, de Baton Rouge.
John Hancock, Harrison, de Cincinnati.
Tennessee, Yeatman, de Louisville.

EN RIVIÈRE—MONTANT.
Navire United States, de Boston.
Barque Jane B Williams, de New York.
Un navire, un brick et une barque—noms inconnus.

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS,
No. 20, RUE DE LA DOUANE,
[illegible]
3 oct.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LAPEYRE, HARISPE & Co. ont transporté leur comptoir du No. 26, rue St. Louis, à la rue St. Charles, côté de Tattersalls.
[illegible] 8 oct

BAUME DU Rv. ALLEN.—Les simples dont se compose ce baume sont depuis longtemps réputés par leur propriété médicinale. Après de longues expériences le Dr. Allen a été à même de produire par leur combinaison, un baume efficace pour les cas de consomption, d'affections pulmonaires, et tous autres maux des poumons. On peut voir des certificats sur son efficacité au No. 59 rue Poydras.

VERMIFUGE.—Le vermifuge de Kolmstock est le plus efficace et le plus facile à administrer aux enfans. Il n'est composé que de simples et ne peut affecter aucunement les tempéramens les plus délicats, même lorsqu'il y a absence de vers.

UN VERNIS—Fait par un nouveau procédé rend luisant et bien noir, les poëles, fourneaux de cheminée et les tuyaux, en n'en faisant usage qu'une fois par an. En vente au No 59, rue Poydras.

EN débarquement et en magasin:
200 sacs vieux café Java, 90 balles café Moka,
300 sacs café d'Afrique,
250 boîtes, caisses et demi caisses thé fin, impérial, poudre à canon, Hyson et Young Hyson.
150 barillets blé Sarazin, 20 caisses fromage anana,
100 caisses amidon de Gilbert; 100 do cornichons,
300 caisses blanc de baleine, 50 idem Judd's Patent,
400 caisses savon Winchester,
25 pipes excellent vieux vin de Madère,
100 quarts pipes vin de Porto, 50 do de Xerès,
50 demi pipes eau de vie Bazarac, Otard, Dupuy & Co. Seignette, Hennessey, Castillon, et J. J. Dupuy.
20 poinçons rum de la Jamaïque, à vendre par
PETERS & MILLARD,
3 nov—20 encoignure Vieille Levée et Bienville

PERDU OU EGARÉ—Un billet de la somme de six cents piastres, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, jusqu'à parfait paiement. Le susdit billet est signé par Frédéric Young, à l'ordre de feu Jean Baptiste Fleury, daté du 9 mai 1845, payable à deux ans, porte hypothèque et consigné au recorder, par Jules Mossy, not. public pour et dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
Le public est prévenu de ne point négocier le susdit billet, attendu que le paiement en a été arrêté et que le tireur Frédéric Young a été dûment notifié de la perte dudit billet.
A. DEVROS,
A. MASSE,
4 nov—3en10j Curateurs, 67, Condé.

MESSIEURS DOLBEAR informent leurs amis de la première et de la Troisième Municipalité, qu'ils ouvriront une ACADEMIE DE CALIGRAPHIE dans la Première Municipalité, dès qu'ils pourront se procurer un logement convenable.

Les élèves du bas de la ville qui se rendent aux classes de MM. Dolbear, No. 15, rue du Camp, pourront venir au nouveau local aussitôt son ouverture. Les encouragements qu'ont reçu MM. Dolbear dans cette partie de la ville, durant ces douze dernières années, sont de nature à mériter leur reconnaissance, et en établissant deux Académies, ils sont à même de satisfaire toutes les personnes.
MM. Dolbear regrettent d'avoir été forcé de refuser de donner des leçons à domicile, mais ils seront à même cet hiver de répondre aux vœux de ceux qui désirent prendre des leçons d'écriture.
4 nov

JENKINS & TIGLER ont transporté leur magasin à la rue Royale au No.95 de la rue Commune. 4 nov

Le trésorier de l'Asile des Orphelins accuse réception d'une somme de $260, montant d'une collecte faite au cimetière, le 1er courant, par la Compagnie des Cazadores d'Orléans.
F. DAQUIN, trésorier.
4 nov

A VENDRE—1000 barils chaux de pierres, de Thomaston;
50 barils ciment hydraulique, 200 barils plâtre de Paris, 2, dito poussière de marbre.
Ocre à plâtrer en barriques, sacs et barils.
20 sacs sel. A vendre par
JOHN HAYMAN & Co.,
4 nov—6m. No. 11, Magasins rouges de la 3e Mté.

CHANGEMENT DE DOMICILE—P. F. DE GOURNAY, collecteur, a transporté son bureau du No. 17 au No. 5, passage de la Bourse, entre St Louis et Conti, où il continuera à s'occuper du recouvrement de tous comptes, billets &c.
Il se chargera aussi des ventes de propriétés et d'esclaves.
4 nov—6

BONNE COUTURIERE A VENDRE.
MARIE, négresse d'environ 23 ans, parfaite couturière et domestique de maison, sachant un peu faire la cuisine et blanchir.
P. F. DE GOURNAY,
4 nov 11, Passage de la Bourse.

ON a besoin immédiatement de cinq à six NEGRES robustes, pour travailler dans un magasin d'entrepôt. S'adresser à EMERSON, TOURNÉ & Co,
4 nov 156, rue Tchoupitoulas.

A VENDRE PAR D. LANATA—1,000 dames-jeannes vides, de cinq gallons et demi, 14 tonneaux bouchés, de Campêche, en magasin.
9 et 10 rue Jefferson

EN magasin et à vendre par D. LANATA—300 barriques St Julien, bon ordinaire, 6 barriques Bordeaux fortement vin, 1840. 40 barils Barsac, 200 paniers huile, Plagniol, 24 onces; 100 dito Possel, 24 onces, Marseille; 100 dito Possel, 20 onces, Marseille; 200 paniers huile, 24 onces, Bordeaux; 1000 boîtes sardines, marque Rodel; 200 demi-boîtes dito; 150 caisses fruits à l'eau-de-vie; 10 caisses cerises dito; 150 dito salaisons assorties; 100 dito marasquin; 50 dito eau verte; 100 dito Curaçao, grands verres; 60 dito absynthe Suisse véritable; 100 d'to vermouth d'Italie; 25 dito flacons personnages cordiaux.
4 nov

A VENDRE en débarquement du navire Kentucky, du Havre:
barils saucissons de Lyon;
paniers Champagne, grandes et demi bouteilles de la marque de la couronne.
—En Magasin—
15 barriques vin vieux Chateau Léoville, Chateau Lafitte, Chateau Margaux et St Emilion.
3 demi barriques vin vieux de la même marque,
2 barriques vin vieux blanc de la marque de Haut Sauterne, Haut Barsac;
demi barriques dito dito dito;
caisses vin de Marseille, Bargasse & Bandol;
caisses vin rouge vieux, en grande et demi bouteilles, Léoville, Margaux, St Julien Medoc, St Emilion, 1, 2, 3.
caisses vin blanc, grande et demi bouteilles, Barsac et Haut Sauterne;
caisses Muscat de Frontignan;
do Absinthe Suisse, 30 do guignolet 60 do liqueurs superfines et fine; 100 do cerises à l'eau de vie de la maison Noël; 50 paniers anisette, extra superfine et Rodel; paniers huile d'olive de James Plagniol, 100 caisses cornichons, anchois, olives et câpres, 50 demi boîtes truffes, 1000 dames-jeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons, 25 do [illegible] grandes et demi bouteilles.
NUMA LACOSTE,
103, Royale

S. BARRETT a transporté son bureau du No. 21, Gravier au No. 35 de la même rue. 3 nov

VIN rouge en barriques—100 barriques vin rouge St. Julien, débarquées du navire Mauran, de Bordeaux à vendre par AUG MOLIER,
90 St Louis

OLIVES et câpres—150 caisses, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
3 nov rue St Louis No 90

SARDINES A L'HUILE nouvelle pêche—3,000 boîtes demi boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue Guillou, à vendre par
3 nov AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis

VIN de Champagne—600 paniers marque de l'Aigle en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par
AUGUSTE MOLIER, 90, St Louis

LIQUEURS ASSORTIES—200 caisses, à vendre par
3 nov AUGUSTE MOLIER,
90 St Louis

CACAO—50 caisses, à vendre par
3 nov AUGUSTE MOLIER,
90 St Louis

MARASCHINO—50 caisses, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
3 nov 90 St Louis

EAU DE FLEUR D'ORANGER—50 caisses, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
3 nov 90 St-Louis

BOUCHONS réguliers et pointus—800,000 bouchons par balles de 30,000 et 15000, à vendre par
3 nov AUG. MOLIER, 90, St Louis.

GUIGNOLET d'Angers—15 paniers et demi do de 6 et 12 bouteilles, à vendre par AUG. MOLIER.
3 nov 90, St Louis.

SAVON de Marseille—20 caisses, à vendre par
3 nov AUG. MOLIER, 90, St Louis.

VIN de Malaga—30 barils, à vendre par
3 nov AUG. MOLIER, 90, St Louis.

RAISINS SECS—270 caisses et 50 demi caisses, en débarquement du brick P. Soule, à vendre par
3 nov B VALLS, 26 Commune

CIGARES de la Havane—48,000 Regalias, Ugues, Figaro, Dos Hermanos, Lealtad et Victoria, en débarquement du brick P Soule, et à vendre par
3 nov B VALLS, 26, Commune

CACAO DE GUAYAQUIL—18 sacs à vendre par
3 nov B VALLS, 26, Commune

FIGUES DE MALAGA—80 cerons, à vendre par
3 nov B VALLS, 26 Commune

GRAINES POUR OISEAUX—35 sacs, à vendre par
3 nov B VALLS, 26 Commune

CORSETS patentés sans coutures,—400 à vendre par
D. B. MACARTY,
3 nov 239, Bourbon

COUVERTURES—50 paires belles couvertures de 10 points en laine de Mérinos, à vendre par
3 nov D. B. MACARTY, 239 Bourbon

100 Douzaines Moques Madras, nouveaux dessins, à vendre par D B MACARTY,
3 nov 239, Bourbon

CHAMPAGNE—125 paniers de la marque comte Marion, cordon vert, en débarquement du navire Diana, du Havre, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
3 nov 34, Vieille Levée.

CIGARES—35,000 regalias, constancia et autres marques en débarquement du brick P Soule, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
3 nov 34, Vieille Levee.

EAU DE VIE—10 demi et quarts de pipes eau de vie de Cognac de la marque Rasteau et Charruyer, dans les magasins de la douane, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
3 nov 34 Vieille Levée.

FARINE—800 barils des meilleures marques de St. Louis, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
3 nov 34 Tchoupitoulas

FARINE—400 demi-barils de farine de St Louis, en magasin et à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
3 nov 34 Tchoupitoulas

GRAISSE—250 barils graisse en feuilles, importation récente, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
3 nov 34, Tchoupitoulas

CORDE et Toile d'Emballage—500 pièces d'emballage, 250 rouleaux de corde, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
3 nov 34 Tchoupitoulas.

LAINE—10000 livres laine dernièrement reçue et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
3 nov 34, Tchoupitoulas.

HUILE D'OLIVE—75 caisses marque de Plagniol, de Marseille, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
3 nov 34, Tchoupitoulas.

CIGARES—1,000,000 cigares, de la Havane, des meilleures marques: Regalias, canones, impériales, Principes, millares, [illegible] &c. en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
3 nov 34, Tchoupitoulas

EAU-DE-VIE DE COGNAC—17 barils, marque de l'Aigle, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
3 nov 34, Tchoupitoulas

MON fils, Arthur Pierre Joily Borée, s'étant marié sans mon consentement, avec Mlle Carmélite Nichols Dauphin, je préviens le public, que je ne paierai aucunes dettes qu'il pourrait contracter, soit en son nom, soit autre.
CELESTE POWELL.

VIN ROUGE ORDINAIRE de différents crûs, en barriques et en caisses; bon vin rouge pour famille; vin blanc, en barils; vin rouge et blanc en demi-bouteilles; vin blanc de Sauternes, en bouteilles; bouchons de [illegible] pour vins rouges de Bordeaux, à vendre par
B TALAMON,
[illegible], rue St Louis

[illegible]

AUX HABITANTS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Parmi les efforts dont l'émigration Italienne croit devoir faire usage pour relier l'Italie au système futur de l'Europe, existe le culte du martyre. Les solennités nationales, célébrées sur tous les points du globe, où les Emigrés de l'Italie se trouvent dispersés, sont les manifestations de ce culte—leur publicité en est une condition indispensable, parce que le martyre est la forme que revêt le devoir social dans les peuples et dans les hommes de l'avenir,—dans ceux qui se sentent appelés à préparer une époque nouvelle pour l'humanité,—dans les enfans d'une pensée non encore incarnée dans les institutions, et qui, pour prendre racine dans un terrain inculte, a besoin d'être arrosée de leur sang.

C'est pourquoi les Italiens résidant à la Nouvelle-Orléans, ont fixé le cinquième jour du mois de novembre prochain, pour la commémoration patriotique et religieuse de tous ceux qui se sont immolés sur l'autel de la patrie et de la liberté depuis le jour où commença pour l'Italie l'ère actuelle de la persécution et du martyre.

La cérémonie aura lieu dans la Rotonde de la Bourse St. Louis, et elle commencera à 7 heures du soir.

Tous les habitans de la Nouvelle-Orléans et les Dames spécialement, sont respectueusement invités à y assister. Les Emigrés Italiens tiennent à la sympathie d'une population hospitalière,—c'est pour eux la preuve qu'ils sont compris.

Le comité chargé des arrangements a obtenu le passage par la Salle de bal expressément pour les familles, et pour les Messieurs accompagnant les Dames.

Le comité d'invitation
POLO, CASTAGNOLA,
RUSCONI, CALCATERRA.
NATILI. 28 oct—5

COMMEMORATION DES MARTYRS DE LA LIBERTÉ ITALIENNE.

PROGRAMME.

La cérémonie aura lieu dans la Rotonde de la Bourse St. Louis, jeudi, cinq du mois courant, à sept heures du soir.

Grande ouverture de *Norma* à grand orchestre, dirigé par M. L. Gabici—*Bellini*.

La cérémonie est présidée par les mânes des martyrs.

Adresse du premier Vice-Président.

Largo appassionato à grand orchestre—*Beethoven*.

Discours en Italien par M. le docteur A. Natili.

Choral sans paroles, tiré du célèbre Oratorio,
Paulus. *Mendelson*. *Berthaldy*.

Discours en français par M. P. Soule.

Rondo (Allegro piacevole) à grand orchestre—*Beethoven*.

Discours en anglais par M. A. Dimitry.

Preghiera (chœur à l'unisson)—*Gabici*.

Pendant cette prière, les Italiens rendront hommage aux martyrs, autour du monument élevé en leur honneur.

Grand chœur funèbre pour voix de Tenors et Basses; chanté par les Italiens, et composé exprès pour cette occasion—Paroles de M. G. Calcaterra—Musique de Gabici.

Un salut national sera tiré sur la Place d'Armes, mercredi au soir par les artilleurs du Bataillon commandé par M. le major Gally.

Le canon sera tiré à chaque demi heure pendant toute la journée de jeudi, et un autre salut national sera fait le soir même de la cérémonie.

Les portes seront ouvertes à six heures et demie. L'entrée pour les Dames, pour les Messieurs les accompagnant et pour les magistrats, sera par la salle de bal. Les officiers militaires assisteront en grand uniforme.

Des commissaires sont nommés pour placer les invités, et particulièrement les dames. 3 nov—3

UNE personne pouvant tenir une correspondance en Anglais et en Français et pouvant fournir de bonnes recommandations, trouvera un emploi avantageux dans une forte maison de commerce à l'étranger en s'adressant à PIERRE REYNAUD, Vice Consul du Brezil.
3 nov 34, Tchoupitoulas.

CHAPELLERIE PARISIENNE.
A. MARCHAL,
60, RUE DE CHARTRES.

VIENT de recevoir par les navires Probus, Kentucky et Diana, du Havre, un grand assortiment de chapellerie sortant des meilleures fabriques de Paris, tels que Pinaud, Meunier et Dubus, son assortiment se compose présentement de
30 caisses chapeaux soie, veloutés extra
6 do du castor noir
10 do de feutre noir superfin
2 do do Tyroliens,
3 do de pour enfants étenlans
200 douz. casquettes pour hommes et pour enfans, en drap, velours, et en [illegible] pour hommes, bonnets, chapeaux de paille [illegible] et chapeaux d'amazone, parapluies, cravaches, badines, etc.
3 nov

LIQUIDATION AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT
A. MARCHAL,
57, RUE DE CHARTRES,

VENDRA à des prix extrêmement bas, jusqu'à fin décembre prochain, époque où il fera encan définitif, des articles suivans, en partie reçus par les navires Probus et Kentucky, du Havre.
Paletots drap noir et poil-de-chèvre, et piques soie.
Do do do do tartan.
Habits et redingotes drap noir et couleurs, pantalons casimir, drap noir et couleur, gilets satin et cachemire fin, manteaux drap et caoutchouc, robes de chambre, chemises, bretelles, cravattes, cols, caleçons, foulard.
ACHAT POUR TAILLEURS.
Drap et satin laine, extra fin, casimir Bonjean, satin, serge, tartan, &c.
☞ Les marchands de la campagne sont priés, avant de faire leurs achats, de visiter le stock du soussigné où ils trouveront à faire des achats très avantageux.
N. B. A partir de ce jour, les marchandises seront vendues pour du comptant.
3 nov

A VENDRE en magasin
250 barriques vin rouge, bon ordinaire
40 do do vieux Medoc, diverses marques;
30 caisses de Dantzick
1,000 paniers anisette surfine et superfine
200 do guignolet d'Angers
100 caisses absynthe et kirsch, Jeanrenaud,
100 do vin rouge de diverses marq. pour famille;
200 do vin blanc Haut Sauterne
150 do curaçao surfin et superfin
20 do fruits à l'eau de vie, 6 prunes et 6 cerises
400 000 bouchons pointus et ordinaires—par
POUGET Fils, 117 rue Royale,
3 nov entre St Louis et Toulouse

EN débarquement du navire Franklin—100 sacs café Rio fin vert, 10,000 sacs en paire de 2 boisseaux et demi, 100 barils oignons
100 caisses chandelles moulées, C Valentine & co
25 demi-barils et 25 quarts dito maquereaux No 1
30 barils do No 2
30 dito do No 3
10 tierçons saumon No 1, 100 caisses morue,
50 jeux de baquets 35 barils, 70 demi barils et 70 qts de baril cranberries
100 caisses blanc de baleine assorti de grandeur
20 barils huile de baleine blanche d'hiver
200 caisses raisins M. R.
200 caisses savons, C. Valentine & Co—à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
3 nov 49, Commune.

DEPOT DE MEDICAMENTS.
No. 80, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Conti.

LES Médicaments ci-après désignés, dont la réputation est bien établie par l'expérience, se trouvent en vente au dépôt:
Baume de merises de Wistar
Emplâtre hébraïque ou Onguent David,
Salsepareille de Sands
Cholagogue indiqué d'Osgood contre la fièvre intermittente.
Remède magique de Dally
Salsepareille de Bristol;
Pilules pour le foie, du Dr. McLane
Vermifuge de Fahnstock;
Cordial anodin de Fosgate, pour la dysenterie.
Onguent de Gridley, remède certain contre les vieilles plaies, les boutons à la figure et les maladies de peau;
Liniment de Hays, contre les hémorrhoïdes;
Poudres de Seidlitz et de soda;
Vermifuge patenté de McLane;
Pilules de Wistar, contre le mal de dents;
Ainsi qu'un grand nombre de remèdes trop nombreux pour les détailler.
Pour les Dames, un grand assortiment de parfumeries; Savon de toilette de Johnson, nouvel article, 25 sous.
Les articles sont garantis. 2 nov—6

REÇU par les derniers arrivages et en débarquement des navires Kentucky et Diana, du Havre, à vendre au No. 105, rue Royale
Soieries noires pour robes, diverses largeurs; Serge et Levantine noires pour tailleurs; Cravates et Echarpes pour hommes, satin et taffetas unie et nouveauté; Satin noir, pique blanc et chamois pour tailleurs; Ombrelles nouveautés; Mouchoirs batiste fil, unis, à rivières et à ourlets; Bas de soie noire; Cols cravates assortis; Cols mousseline brodée, garnis et montés, dernier genre. Voilettes blanches et noires; Mousseline laine noire. Gants de soie, Thibet, Indoux et Coton pour hommes, femmes et enfants; Mitaines mérinos et autres, Souliers et Brodequins laine pour enfants; Rubans taffetas et satin assortis de numeros; Bas de coton blanc, gris et cachou pour hommes, femmes et enfants; Chaussettes coton blanc et écru, pour hommes et enfants; Jupons de coton. Casquettes dito et gilets de flanelle; Corsets assortis; Chales et [illegible] pes cachemire; Drap à paletots et Casimirs pour pantalons; Cachemires pour gilet; Boutons en soie et lasting; Rubans de fil assortis de numéros; Peignes écaille, buffle et imitation écaille; Boutons de nacre assortis de grandeurs et qualités; Anneaux à rideaux; Brosses à dents; Crème de Perse, Pommades fines et surperfines en pots porcelaines riches; Idem superfine, fins et ordinaires, Sachets, Essence, Huile superfine; Boîtes pour crêtes, nouveaux modèles; Lampes Carcel, Sperterie, Ciliotte & Lartou, pour modistes; Un grand assortiment de Bretelles ordinaires, riches et extra riches.
Tous ces articles seront vendus à bon marché.
F. & J. LACOSTE.

Toujours en mains, le Manuel annuaire de la santé et les médicaments pour la méthode hygiénique et curative de F. V. Raspail. 2 nov

GROS MAQUEREAUX No 3—En barils, à vendre par
J F BERCIER & Co,
30 oct 54, Vieille Levée

SARDINES A L'HUILE—2000 boîtes, demi et quarts do, nouvellement débarquées, à vendre par
J F BERCIER & Co,
30 oct 54, Vieille Levee

A VENDRE, au débarquement de la barque Mauran, de Bordeaux
40 barriques vin rouge, 1er cru Graves, par
F JORDY, No 10, rue Conti.
Qui a en magasin: Vins rouges de Graves, St. Estèphe, St. Julien, Medoc, Léoville, Latour et Château Margaux, en barriques et en caisses.
Vins blancs, Barsac et Sauterne, en caisses 30 oct

EN magasin et à vendre par le soussigné—150 douzaines caleçons en coton.
2 nov CHS DUFOUR, 11 Conti

CIGARES—En débarquement du brick P. Soule, de la Havane, 300,000 cigares des marques suivantes:—Puntualidad, Tarantula, Sevillana, Woodville, General Taylor, Captain Walker, Major Ringgold, Major Brown, India Cubana, et Inteligencia, à vendre par
2 nov J M CABALLERO, 32, Vieille Levee

CIGARES HAVANE—Trois millions de qualités assorties, des meilleures marques, à vendre en magasin par
2 nov J M CABALLERO, 32, Vieille Levée

TABAC EN FEUILLE—32 balles Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre par
2 nov J M CABALLERO, 32 Vieille Levee

SUCRE Havane—Blanc et jaune, en magasin, à vendre par J M CABALLERO,
2 nov 32, Vieille Levee

SUCRE HAVANE—44 caisses sucre brun, en débarquement du brick P. Soule, à vendre par
2 nov J M CABALLERO, 32, Vieille Levée

SUCRE—200 caisses en débarquement du brick P Soule venant de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
2 nov 26, Vieille Levée

CAFE—200 sacs café de la nouvelle récolte, reçus par le brick P. Soule, à vendre, par
TROISGROS & LAMPRE,
2 nov 26, Vieille Levée

CIGARES—[illegible] Regalias assortis de marques, en débarquement du brick P. Soule, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
2 nov 26, Vieille Levée

[illegible]
TROISGROS & LAMPRE,
26, Vieille Levée

[illegible] à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
90, Rue St. Louis

CACAO de Guayaquil—50 sacs, à vendre par
B. VALLS, 26, Commune.

Madame HAMMARSKIOLD, de retour dans cette ville, se propose de continuer à donner des leçons de PIANO, GUITARE et de CHANT. Les personnes qui l'honoreraient de leur confiance sont priées de s'adresser à elle, à l'encoignure des rues du Canal et Baronne, chez M. Zambelli, marchand de musique, rue Royale.
2 nov—1m

Mme. FREMINEAU
RUE ROYALE No. 123
A l'honneur de prévenir les Dames de la ville et de la campagne, qu'elle vient de recevoir [illegible] nouveautés [illegible] Elle offrira en vente un joli assortiment [illegible] cachemires pour robes, chapeaux, [illegible] de bal, quincaillerie fine &c., en général tout ce qui concerne la mode [illegible].
Ses prix seront comme toujours très modérés [illegible] la vente que pour la satisfaction des acheteurs.
[illegible]

Mme DUBALEN,
RUE ROYALE, No. [illegible]
A L'HONNEUR d'annoncer aux dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de recevoir [illegible] en fera l'ouverture jeudi prochain, [illegible]
2 nov—4

MAISON DE [illegible]
141, rue Royale,
MLLE. CLEMENCE GUERIN [illegible] de prévenir les Dames de la Nouvelle-Orléans [illegible] l'ouverture de son magasin de modes [illegible]
Mlle Guérin espère que ces dames [illegible] continuer le patronage qu'elles ont accordé [illegible] dont le goût, d'ailleurs, a presidé [illegible] tient de nouveautés qu'elles trouveront [illegible]
31 oct—6

L. BINOCHE,
AYANT reçu de France un grand assortiment de NOUVELLES MARCHANDISES, a l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle Orléans et [illegible] qu'il vendra toutes ces marchandises [illegible] doits; et qu'il en fera l'ouverture le 3 novembre à son magasin, rue de Chartres encoignure [illegible]
29 oct—7

AVIS.—T. MINVIELLE prévient ses amis [illegible] de transporter son magasin encoignure [illegible] Chartres, No. 66. Il saisit cette occasion pour [illegible] savoir que son assortiment de draperie et de [illegible] pour pantalons et gilets, se trouve complété [illegible] derniers arrivages de France.
Les marchandes de modes trouveront chez [illegible] superbe assortiment de rubans, fleurs et [illegible]
2 nov—9

LES soussignés informent leurs amis et le public en général que L. A. BARBARIN arrive par le navire Taglioni venant du Havre, a apporté [illegible] choisis par lui à Paris, qu'il offre [illegible] des prix modérés:
Devants de gilets soie, cachemire, [illegible] noirs et de couleurs assorties pour [illegible]
Devants de gilets lamés or et argent [illegible]
100 douzaines gants noirs et couleurs assortis [illegible] vat et de Jouvin,]
20 douzaines gants castor, couleurs assorties [illegible]
Bretelles élastiques en soie et en fil [illegible]
Un assortiment complet de cravates, chapeaux [illegible] de Pinaud: sabres d'infanterie.
Epaulettes or et argent, pour généraux [illegible] lieutenans.
Epaulettes or et laine pour sergens et [illegible]
Passans d'épaulettes pour tous grades [illegible] nance de l'armée des E. Unis.
Collets brodés pour l'armée et la marine.
Cols militaires en velours et en soie [illegible] bourses montées en acier, suspensoirs [illegible] de billard.
Draps noirs et de couleurs assortis [illegible] Casimirs unis et en couleur, dernier genre.
Et d'autres articles trop longs à énumérer.
31 oct L. A. & W. BARBARIN, [illegible]

PLANTS, ARBRISSEAUX ET BOUQUETS
Le soussigné a maintenant dans son jardin au bout de la rue Apollon, une grande [illegible] de plants, d'arbrisseaux, et de [illegible] les fleurs arrangées artistement [illegible] arranger de suite. S'adresser au magasin [illegible]
31 oct W. DINN [illegible]

CHARBON CANNEL.
LES soussignés ont en débarquement [illegible] chez, du navire Harvard, arrivé de Liverpool, [illegible] lot de charbon Cannel, de qualité supérieure, [illegible] à vendre de la levée à un prix modéré [illegible] bles aux acheteurs.
31 oct B & A [illegible]

CHARBON ANGLAIS—A [illegible] vendre rue Royale, entre les rues [illegible] Ce charbon n'a point de poussière et sera vendu à un prix [illegible] bon moins de dix barils.

NOIR CHIMIQUE—Rafine et convenable [illegible] les voitures et faire des marques [illegible]
31 oct R. CLANNON [illegible] agent [illegible]

HUILE de blanc de baleine—300 gallons [illegible] épurée, d'hiver, à vendre par
J. W. STANTON & Co
31 oct Enc. Magasins & Lafayette

BLANCS de baleine—200 caisses assortis de [illegible] à vendre par J. W. STANTON & Co
31 oct Enc. Magasins & Lafayette

BEURRE de Goshen—30 firquins [illegible] County), à vendre par J. W. STANTON & Co
31 oct Enc. Magasins & Lafayette

CAFE de Rio—312 sacs café de Rio [illegible] quement et à vendre par
J. W. STANTON & Co
31 oct Enc. Magasins & Lafayette

SOURCICE A LOUER
ON peut louer une sourcice sans enfant [illegible] faite santé, en s'adressant au bureau de [illegible] l'on donnera tous les renseignements [illegible] conditions.

A LOUER DE SUITE—Un premier étage pouvant servir d'office ou de magasin [illegible] re des rues Bienville et Chartres. S'adresser à
AUGÉ, [illegible]

A LOUER.
LE magasin à trois étages, No. [illegible] des Magasins, dans la rangée de [illegible] Possession immédiate. S'adresser à
31 oct J. U. LAVILLEBEUVRE

A LOUER—A partir du premier [illegible] prochain, les quatre maisons situées [illegible] les, entre les rues Poydras et Lafayette [illegible]
30 oct A. LEBON & Co [illegible]

BOTTES, souliers et brodequins—Actuellement en débarquement et en magasin, 500 caisses de chaussures fraîches, convenables pour la ville et de la campagne, venant directement des manufactures, à vendre à bas prix, par FROST & Co
30 oct 10, Magazin

CHAPEAUX—Actuellement en débarquement de la barque Rainey W Stevens, et à vendre [illegible] 75 caisses chapeaux Palo-Alto, soie, [illegible] chapeaux de chasse pour hommes et [illegible] chapeaux de laine cirés, casquettes en [illegible] à vendre par FROST & Co
30 oct 10, Magazin

CHAPEAUX PINAUD
A LA MODE
Les soussignés viennent de recevoir [illegible] Leodes, du Havre, une caisse de ces chapeaux [illegible] venu genre.
L. A. & W. BARBARIN
19 oct No. 58, rue de Chartres

CHAPEAUX—En débarquement [illegible] telle, de la barque Yarmouth et autres [illegible] des chapeaux genre d'automne, [illegible] laine et autres, à vendre par FROST & Co
15 oct 10, Magazin

CASQUETTES en drap noir—500 [illegible] gens, à vendre par D. B. MACARTY
3 nov 239, Bourbon

CHAPEAUX—Actuellement en débarquement en magasin, 900 caisses chapeaux de [illegible] tels que feutre, castor, soie, casimir, [illegible] peaux en laine, pour jeunes gens et enfants, à vendre à bas prix, par FROST & Co
2 oct 10, Magazin

BOTTES Souliers et Brodequins—Maintenant en débarquement des navires Niagara, R. D. Shepherd, Oceola, Columbiana et autres 450 caisses de marchandise comme ci-dessus, à vendre par
15 oct FROST & Co. 10, Magazin

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS
Actuellement en débarquement des navires Mary, Medora, Boston et les derniers arrivages, 300 caisses chaussures, venant directement des manufactures, à vendre à des termes favorables par
2 oct FROST & Co. 10, Magazin

BOTTES, Souliers et Brodequins [illegible] formant un bel assortiment en débarquement des navires Albania, Alabama et St [illegible] par R. G. HOPES
2 nov 12, Douane

BOTTES, Souliers et Brodequins [illegible] caisses actuellement en débarquement de la barque St Cloud, de Philadelphie, et des navires [illegible] de Boston, et à vendre par
2 nov G. W. DUNBAR, 20, Douane

AVIS.
DOMINIQUE DE CASTELNAU a l'honneur de prévenir ses amis et le public que depuis le 1er. octobre, il est propriétaire de la pharmacie de feu Antoine Delpeuch, dont il avait été l'associé pendant huit ans. Son établissement est situé à l'encoignure des rues Royale et St. Louis, et il espère mériter par ses efforts la continuation du patronage si libéral dont jouissait son prédécesseur.
9 oct

VIN—96 barriques vin St. Estèphe, en débarquement du navire Mauran, à vendre par
J. F. BERCIER & Co
30 oct 54, Vieille Levee

PORC—500 barils porc mess, à l'inspection de Boston, à vendre par J. & J. TARIDOS
30 oct 15, Conti

340 PIERRES Meulières, (Burr stones) à vendre par J. & J. TARIDOS
30 oct 15, Conti

PRUNES—70 caisses Prunes sèches, par caisses de bobans, différentes grandeurs, à vendre par
J. & J. TARIDOS
30 oct 15, Conti

VINS en magasin—120 barriques Vins rouges pour familles, et extra fins, différents crus,
150 barils bon Vin blanc, différentes marques
90 caisses Vins rouges fins, do
A vendre par J. & J. TARIDOS
30 oct 15, Conti

EAU-DE-VIE—13 quarts et 9 huitièmes [illegible] Cognac, 1805; 5 demi pipes et 10 quarts Martel, 1825, à vendre par J. & J. TARIDOS
30 oct 15, Conti

20 BALLES Cotons écrus 4/4, convenables pour marché Mexicain; 5 caisses dito blancs, [illegible] 1 dito drap assorti en couleurs; 2 dito kerseys pour habillement de nègres, à vendre par
30 oct J. & J. TARIDOS 15 Conti

PEINTURE DE PORTRAITS.
A. D. RINCK prévient ses amis et le public que son atelier est ouvert comme par le passé, rue Bourbon No. 80, entre Douane et Canal, on pourrait s'adresser également les personnes et les institutions qui désireraient prendre des leçons de peinture ou de dessin.
29 oct—1m

INDUSTRIE COLONIALE.
JOHN A. LEON, Ingénieur Civil,
OFFICE 34, FENCHURCH STREET, LONDON.
CONSTRUCTEUR de machines et d'ustensiles pour la FABRICATION ET LE RAFFINAGE DES SUCRES, spécialement les appareils évaporatoires à double effet, perfectionnés, concentrant les liquides à très basse température dans le vide.
[illegible] sept

Aux Habitans Sucriers.
LES soussignés agents de la FONDERIE de M. DA CHIFFEY de Cincinnati, sont prêts à contracter pour [illegible] vapeur et moulins à sucre et à faire [illegible] tous autres ordres [illegible] avantageux [illegible] contracter
AUGUSTE & THIBAUT
10 sept—60 [illegible], Vieille Levée

FUSILS [illegible] supérieurs [illegible]
[illegible] GOIN & RIFFLARD
1 oct 21, Magasin

F. [illegible] Chirurgien-Dentiste [illegible] ouvert de 8 du [illegible] 17 [illegible]

[illegible]

HUILE [illegible] de baleine &c, à vendre par
ROBERTS & [illegible]
30 oct 75 Magasin